Image not found or type unknown

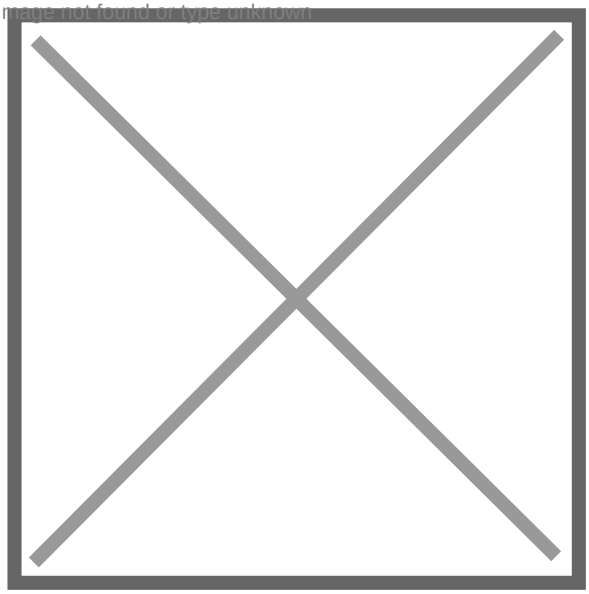

Calcul de la pension de retraite

Par **lyliaB**, le **17/03/2008** à **17:30**

je voudrais calculer ma pension de retraite je n'ai travaillé que 11 ans soit 44 trimestres le taux de liquidation que je trouve est négatif est ce normal? que dois je en conclure? merci de me répondre

Par **Pierre**, le **17/03/2008** à **22:45**

Bonjour,

Vous pouvez calculer votre retraite gratuitement sur http://www.marel.fr/

Sinon donnez moi votre formule et les détails de vos calculs.

Par **Visiteur**, le **18/03/2008** à **10:26**

Voici ce que j'ai trouvé, mais vous pouvez développer en vous rendant sur le site de la CNAV ou celui de inforetraite.fr

"La quasi-totalité des régimes de retraite de base prévoit un tel minimum. Il est baptisé "minimum de retraite contributif" (pour les salariés, commerçants, artisans...), ou "minimum garanti" (pour les fonctionnaires). Il bénéficie aux assurés ayant cotisé sur de faibles revenus et bénéficiant du taux plein. Il ne faut pas confondre ce montant minimum de pension avec le "minimum vieillesse" . Financé par l' impôt au titre de la solidarité, le minimum vieillesse fait

partie des minimas sociaux. Il est versé, sous condition de ressources et à partir de 65 ans (ou 60 ans en cas d’inaptitude au travail), aux personnes ayant peu ou pas cotisé à l’assurance vieillesse. Depuis la simplification opérée par l'ordonnance du 24 juin 2004, la dizaine d'allocations qui composaient jusqu'alors le minimum vieillesse est remplacée par une prestation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées. "

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés